LES ARCHITECTES
D'AUJOURD'HUI

Les ARCHITECTES & le marché des PARTICULIERS

DÉMARCHE DES ARCHITECTES ENVERS LES PARTICULIERS

TECHNIQUE concevoir – détailler – métrer - chiffrer

LIEU

TOULOUSE – 31

1bis rue Tripière 31000 Toulouse

DATES

de 9h à 17h30,
soit 14 h sur 2 jours

Lundi 16 septembre 2019

Mardi 17 septembre 2019

PRIX

500€ HT pour les deux jours, soit 600€ TTC

Prise en charge 100% possible
FIF-PL ou ACTALIANS.

En cas de difficulté de trésorerie, vous pouvez demander de différer l'encaissement du chèque, en attente du remboursement (limité à 3 mois maximum). Dans ce cas, mentionner au dos du chèque :
« attendre remboursement »

FORMATEUR

Jean-François ESPAGNO, architecte

Association LES ARCHITECTES D'AUJOURD'HUI

NDA 76 31 08228 31
Datadock n°0056920
SIRET 81956916100014
NAF 9499Z

Téléphone 06 16 26 31 98
jfespagno@gmail.com
http://aujourdhui.archi
13 rue Maryse Bastié 31100 Toulouse

Convention d'inscription

ayant valeur de **devis** n°19-26 du 26 juin 2019

Participant

Nom : ………………………………………………………………………………………

Prénom : ……………………………………………………………………………………

Adresse : ……………………………………………………………………………………

code postal : …………………. ville : ………………………………………..

Téléphone ………………………………………………………….

Mél :

demande mon inscription à la présente formation.

Modalités

Pour s'inscrire, adresser le présent Bulletin rempli et signé, avec le règlement complet, à l'adresse :

Les Architectes d'Aujourd'hui – 13 rue Maryse Bastié 31100 Toulouse

Joindre un chèque au nom de « Les Architectes d'Aujourd'hui ». Les chèques ne seront encaissés qu'à l'issue de la formation. En cas de difficulté de trésorerie, possibilité de différer l'encaissement du chèque dans les 3 mois qui suivent la formation, mentionner alors au dos du chèque « attendre remboursement ». Le coût mentionné ci-contre ne comprend pas les frais propres à chaque participant, tels que ceux d'hébergement ou de restauration.

Niveau pré-requis : être architecte ou collaborateur d'architecte.

L'inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du règlement complet et confirmée (par voie électronique) par le prestataire.
Les formations peuvent être ajournées, dix jours au plus tard avant la date prévue, notamment en cas de manque de participants. Le règlement sera alors restitué, sans indemnité.

Un dédit de 30% du coût de la formation sera retenu pour toute annulation faite par le participant avant un délai de 2 semaines précédant la date de la formation. Passé ce délai ou en cas d'absence du client, la formation est due en totalité.
En cas d'absence à la formation, si le participant et l'organisme en sont d'accord, les sommes payées peuvent constituer un acompte sur des formations futures à dispenser au participant par le même prestataire.

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur, visible sur le site https://lesarchitectesdaujourdhui.archi/espace-architectes/

Fait à ……………………………………………., le……………..…………………….

Bon pour inscription,
le participant, pour l'association, Jean-François Espagno